

N°06/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 MARS 2024**

OBJET : Forêt communale d'Aubessagne – Regroupement des forêts

Le quatre mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Serge BLANC

Convocation en date du : 25 février 2024

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, M. BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSÉ : GALLAND Daniel (Pouvoir donné à Alain ROCHAS)

ABSENTS : AUBERT Sylvain, CATELAN Richard, HELSEN Véronique

Monsieur Richard ACHIN, Maire de la commune d'Aubessagne expose les faits :

Depuis la création de la nouvelle commune d'Aubessagne par arrêté du 23/11/2017, la propriété forestière communale se compose des forêts des ex-communes de Chauffayer (44.30 ha), les Costes (72.50 ha) et St Eusèbe en Champsaur (10.85 ha).

L'aménagement forestier de la forêt dite de Chauffayer (2009-2023) est arrivé à son terme en décembre 2023. Celui de la forêt communale dite des Costes (2010-2024) arrive à échéance fin 2024. L'aménagement de la forêt communale dite de Saint-Eusèbe en Champsaur (2021-2023) a fait l'objet d'un aménagement d'une très courte durée dans le but d'aménager globalement ces 3 forêts en les regroupant en une entité unique dénommée « forêt communale d'Aubessagne ».

Afin de finaliser ce regroupement, les services juridiques de l'ONF demande une délibération du conseil municipal.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le projet de regroupement des forêts issues des anciennes communes en une entité unique à dénommer « forêt communale d'Aubessagne ».
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail: mairie@aubessagne.fr